



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Tournoi des Vendanges
Rue de Mazérac

N° 1872025 annule et remplace l'arrêté n°1562025

Le Maire de LISLE-SUR-TARN,

VU les articles du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que le FC Vignoble 81 organisera son 17ème tournoi des vendanges le dimanche 14 Septembre 2025 au stade de football de Mazérac,

Que pour assurer la circulation des véhicules de secours et d'incendie et le bon fonctionnement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite rue de Mazérac dans le sens chemin des Mésanges vers la rue des Rives le dimanche 14 Septembre 2025 de 7 heures à 19 heures.

Article 2 : Toutes les dispositions et mesures de sécurité seront prises par les organisateurs durant la période précitée.

Article 3 : Un libre passage sera laissé aux véhicules de secours et d'incendie.

Article 4 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le
Le Maire,
Maryline LHERM

12 SEP. 2025

Pour le Maire
l'adjoint délégué
Patrick GAILLAC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le...12.SEP.,2025...et/ou notifié à l'intéressé(e) le .12.SEP.,2025... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.